

La fiche de données de sécurité (FDS) est un document incontournable pour connaître les risques encourus et les précautions à prendre lors de l'utilisation d'un produit chimique : dégraissant, peinture, solvant, décapant, colle, vernis, désherbant, détartrant, etc.

Qu'est-ce qu'une FDS ?

Contenu

La fiche de données de sécurité (FDS) est un document :

- composé de **16 rubriques obligatoires** et éventuellement d'une annexe avec les scénarios d'exposition.
- **fourni gratuitement** sur support papier ou par voie électronique. Si votre fournisseur ne vous transmet pas spontanément la FDS, demandez-la directement ou recherchez-la sur le site internet du fournisseur.
- **rédigé en français** pour les produits émis sur le marché en France.
- **daté** et dont chaque page est numérotée.

La FDS permet d'identifier les dangers d'un produit chimique et fournit des renseignements nécessaires pour l'utiliser en toute sécurité. Elle vient compléter l'étiquette présente sur le produit. La FDS sert aussi à effectuer l'évaluation du risque chimique, à établir le document unique et à rédiger les notices de poste.

Attention de ne pas confondre la FDS et la fiche technique d'un produit, cette dernière ne comporte pas les informations relatives à la santé et à la sécurité, mais uniquement quelques informations sur l'utilisation et l'intérêt du produit.

Information et formation

L'employeur doit informer, former et sensibiliser chaque utilisateur, des risques que présente un produit chimique. Ainsi chaque agent doit avoir notamment, accès aux FDS des produits qu'il utilise. Ces documents peuvent être mis à disposition dans chaque local de stockage, dans un lieu central voire être accessibles sur le réseau informatique interne de la collectivité.

Ces FDS sont également transmises au médecin de prévention. Grâce à cette information sur les produits utilisés dans la collectivité, le médecin de prévention pourra vous conseiller et optimiser la surveillance médicale des agents.

La FDS doit être consultée avant la première utilisation du produit et régulièrement par la suite.



Actualisation et archivage

Aucun texte ne définit la durée de validité d'une FDS. Néanmoins, on peut légitimement penser qu'une FDS datant de plus de 3 ans ne soit plus à jour et doive faire l'objet d'une réactualisation. Vous vous assurerez de posséder la dernière version actualisée de chaque FDS.

De même aucun délai de conservation des FDS n'est réglementairement fixé. L'INRS recommande de conserver pendant au moins 10 ans toutes les informations relatives aux produits utilisés dans votre structure.

Comment exploiter une FDS ?

1 - Repérer les informations générales

- Noms du produit et du fournisseur Rubrique 1
- Étiquetage (mentions de danger H, conseils de prudence P) Rubrique 2
- Composition chimique Rubrique 3
- Propriété physico-chimiques (état physique, pH, point éclair, etc.) Rubrique 9
- Autres informations utiles comme la définition des mentions H ou P Rubrique 16

2 - Connaître les dangers liés au produit

- Inflammabilité, explosivité, stabilité, réactivité Rubriques 2, 9 et 10
- Santé Rubriques 2 et 11
- Environnement Rubriques 2 et 12

3 - Utiliser correctement le produit

- Utilisations identifiées et déconseillées Rubrique 1
- Manipulation et stockage Rubriques 7 et 15
- Protection collective et équipements de protection individuelle (EPI) Rubrique 8
- Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) Rubrique 8
- Restriction d'utilisation Rubrique 15
- Législations particulières (tableaux de maladies professionnelles, installations classées pour l'environnement) Rubrique 15

4 - Éliminer le produit

- Gestion des déchets Rubrique 13
- Gestion des emballages contaminés Rubrique 13

5 - Trouver des informations utiles pour le transport

- Recommandations Rubrique 14
- Classification route, rail, mer, voies navigables intérieures et air Rubrique 14

6 - Savoir que faire en situation d'urgence

- Premiers secours Rubrique 4
- Mesures de lutte contre l'incendie Rubrique 5
- Mesures à prendre en cas de déversement accidentel Rubrique 6

7 - Consulter les scénarios d'exposition (information facultative à la FDS)

- Présentation des utilisations et des moyens de protection collective et individuelle préconisés par le fournisseur pour utiliser le produit en toute sécurité.
Toutes les FDS ne proposent pas nécessairement cette information Annexe

Il faut veiller à la qualité des FDS. Avoir un regard critique vis-à-vis des informations fournies peut s'avérer très utile. Certaines incohérences doivent vous alerter.



Références

Code du travail, art. R.4411-73

Pour aller plus loin :

INRS : ED 6253, ED 954, ED 6150, ED 4406

CDG 25 : Fiches R16 Étiquetage des produits, P30 Stockage des produits chimiques